

Époux ou Père

Prénoms Jérôme
 Nom MENDES
 Né le 29 Juillet 1980
 à 06 heures 20 minutes
 à PONTAULT COMBAULT
 (Seine-et-Marne)
 de José VIEIRA MENDES

et de Maria Vitalina DOS SANTOS
 MESTRE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 74

le (2) 25 juillet 2008

Mentions marginales (3)



Marriage célébré à

le

Les futurs époux ont déclaré (4)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

Mentions marginales (5)

Épouse ou Mère

Prénoms Alexandra
 Nom De Moura
 Née le 20 mars 1982

à 08 heures 50 minutes
 à Poissy (Yvelines)
 de Antonio De Moura

et de Ana Da COSTA

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 526

le (2) 30 juillet 2008

Mentions marginales (3)



heures

le

L'officier de l'état civil
 Scellé

(1) Prénoms et noms du père et de la mère

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été régi le par maître

Premier enfant

677

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 09 juillet 2008

à 16 heures 35

est né(e)⁽¹⁾ Eugé
MENDES

du sexe Masculin à Saint Maur
des Fossés (Val de Marne)
reconnu(e)⁽²⁾ en la Mairie de Brie-Comte-
Robert (Seine et Marne) le 04 avril
2008

par⁽³⁾ les père et mère

Délivré conforme aux registres, le 11 juillet 2008

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à

est né(e) ⁽¹⁾

18 Juillet 2013 2013 / 2013

19 heures 13 minutes
Miguel MENDES

du sexe

Masculin

à Melun (Seine-et-Marne)

reconnu(e) ⁽²⁾ le 19 Juillet 2013 en cette Mairie

par ⁽³⁾ son père.

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

19 Juillet 2013

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.